

ATTESTATION D'ABSENCE DE REQUÊTE AU JUGE COMMIS

Je soussignée, Nathalie Illouz, associée unique et présidente de la SASU 90 LAB en formation, atteste qu'aucune requête au juge commis à la surveillance du RCS n'est nécessaire pour l'immatriculation de la société. Il n'y a pas eu d'apport en nature nécessitant l'intervention d'un commissaire aux apports.

Fait à Paris, le 13/05/2026

Signature électronique
Nathalie Illouz